

Strasbourg, le 14 mai 1996
<s:\cdl\doc(96)\cdl-ju\4.f>

Restricted
CDL-JU (96) 4

COMMISSION EUROPEENNE POUR LA DEMOCRATIE PAR LE DROIT

**PROPOSITIONS DE MODIFICATION
DE LA VERSION 8 DU THESAURUS SYSTEMATIQUE**

Note du Secrétariat

PROPOSITIONS DE LA BELGIQUE

- 5.2.4 Droits fondamentaux – Droits civils et politiques – **Liberté personnelle.**
(Ne faudrait-il pas préciser en note de bas de page dans le thésaurus que ce *verbo* «Liberté personnelle» vise aussi la liberté individuelle ?)
- 5.2.4.1 Droits fondamentaux – Droits civils et politiques – **Liberté personnelle – Interdiction du travail forcé ou obligatoire.**
(Ce mot-clé ne figure pas dans le thésaurus. De manière plus générale, aucun des concepts de l'article 4 de la Convention européenne des droits de l'homme, hormis peut-être la liberté personnelle, n'y figure.)
- 5.3.4 Droits fondamentaux – Droits économiques, sociaux et culturels – **Liberté de choix de la profession.**
(Ne faudrait-il pas préciser en note de bas de page dans le thésaurus que ce *verbo* «Liberté de choix de la profession» vise aussi la liberté du travail ?)

PROPOSITIONS DE LA FRANCE

- 3.8.3 Principes généraux – Etat de droit – **Intérêt général.**
- 4.2.7.1 Institutions – Organes législatifs – Procédure d'élaboration des lois – **Droit d'amendement.**

PROPOSITIONS DU SECRETARIAT

En anglais

- 4.3.6 *Relations with the legislative bodies.*
(Ajout de "the")

En français

- 1.6.4.7 Justice constitutionnelle – Décisions – Types – **Mesures provisoires.**
(Ce mot-clé ne figure pas dans le thésaurus)
- 4.3.2 Institutions – Organes exécutifs – Compétences.
(Ajout du "s")

Dans les deux langues

- 4.11 Institutions – ~~Institutions de l'Union européenne.~~
(Suppression de "Institutions de l'" pour éviter la répétition d'"Institutions"
- 5.2.8.2.13 Droits fondamentaux – Droits civils et politiques – Garanties de procédure – Procès équitable – **Motivation.**
(Ce mot-clé ne figure pas dans le thésaurus)
- 5.2.8.4 Droits fondamentaux – Droits civils et politiques – Garanties de procédure – {Procédure administrative non-contentieuse}.
(Suppression des crochets [...])